RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

COMMUNIQUE DE PRESSE

#Chiffre #Investissements

Lyon, 10 février 2022

Le chiffre : 106,4* millions d'euros investis par l'agence de l'eau en 2021 en Occitanie pour les projets en faveur de l'eau

*dont 105,6 M€ en subvention et 0,8 M€ en avance remboursable sur 15 ans, et hors primes pour épuration.

Après une année 2020 fortement marquée par la crise sanitaire, l'année 2021 a vu la reprise des investissements. L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a accompagné en tout **826 projets** portés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques, en Occitanie.

Au titre de son appel à projets « Rebond, Eau, Biodiversité, Climat » sur les 2 années 2020-2021, elle a notamment financé **263 projets** pour **36,2 M€** afin de soutenir la relance de l'activité économique.

Les chiffres clés en 2021 en Occitanie

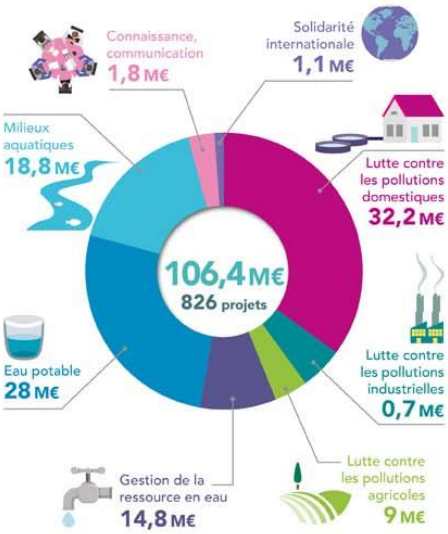

- **Plus de 56 % des aides (60,2 M€)** sont attribués aux opérations **d'amélioration de l'assainissement et de l'eau potable**, portées par les collectivités, avec :
  - **32,2 M€ pour réduire les rejets de pollution domestique**, dont 21 M€ pour améliorer leur collecte, notamment par temps de pluie (12,9 M€, dont 4,5 M€ pour déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement et les infiltrer) et 11,2 M€ pour traiter les eaux usées, dont 0,7 M€ consacrés à l'hygiénisation des boues d'épuration préalablement à leur épandage, à titre de précaution dans le cadre de la crise sanitaire.
  - **28 M€ pour l'eau potable**, dont 23,4 M€ pour rénover les infrastructures ou sécuriser l'alimentation (dont 7 M€ pour les communes en zone de revitalisation rurale) et 3 M€ pour restaurer la qualité des captages prioritaires.

  Les aides attribuées à certains de ces projets de l'année 2021, au titre de l'appel à projets Rebond « Eau, Biodiversité, Climat » (éligibilité élargie ou augmentation du taux) se sont élevées à 11,6 M€ pour l'assainissement et 7 M€ pour l'eau potable.

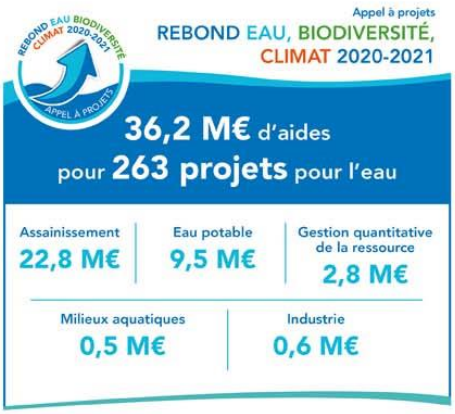

- **18 % des aides (18,8 M€)** bénéficient aux **milieux aquatiques**, dont 7 M€ pour « Paiements pour Services Environnementaux » (PSE, rémunérations versées à des agriculteurs pour des pratiques favorables à l'eau et à la biodiversité), 4,4 M€ pour renaturer les cours d'eau, 2,5 M€ pour préserver les zones humides et 2,5 M€ pour l'animation territoriale.
- **14 % des aides (14,8 M€)** visent une meilleure **gestion quantitative de la ressource,** dont 12,7 M€ pour économiser l'eau, en réduisant les fuites des réseaux d'eau potable (10 M€), en modernisant les réseaux d'irrigation (2,1 M€) ou en réutilisant des eaux traitées industrielles (0,6 M €).

- **9 % des aides (9 M€)** sont octroyées à **la lutte contre les pollutions agricoles**, dont 8,7 M€ attribuée à l'Agence de services et de paiement (ASP) pour le versement d'aides directes aux agriculteurs qui se convertissent à l'agriculture biologique (5,5 M€) ou investissent dans des équipements pour réduire les rejets de pesticides (3,2 M€) et 0,2 M€ pour des expérimentations, dans le cadre de l'appel à projets de l'agence de l'eau « innovation et expérimentation en agriculture ».
- **Les 3 % des aides restants (3,6 M€)** vont respectivement à **la connaissance et la communication (1,8 M€), la solidarité internationale (1,1 M€),** et **la réduction des pollutions industrielles (0,7 M€)**.

Par ailleurs, 1,2 M€ de ces aides ont été octroyés pour la remise en état d'ouvrages (eau, assainissement, irrigation) et de cours d'eau, endommagés par les crues de 2020 dans les départements de l'Aude, du Gard et des Pyrénées-Orientales.

Parmi les projets aidés, des opérations remarquables en 2021

HERAULT Désimperméabilisation et végétalisation de 6 cours d'écoles à Saint-Jean-de-Vedas

La commune de Saint-Jean-de-Védas souhaite réduire la vulnérabilité de son territoire au changement climatique. La désimperméabilisation des cours de récréation de 6 écoles maternelles et élémentaires (Les Escholiers, Louise Michel, Alain Cabrol et René Cassin) va permettre de déconnecter les eaux de pluie du réseau d'assainissement et de laisser l'eau s'infiltrer là où elle tombe. Les nouveaux espaces seront végétalisés et recouverts de matériaux naturels de type copeaux, ou aménagés avec des pavés enherbés. Les terrains de sport seront constitués de matériaux de type enrobé ou béton drainant. Au total, près de 9000 m^2 seront désimperméabilisés. L'aide de l'agence de l'eau s'élève à **971 649 €,** dont 285 632 € au titre de l'appel à projets « Rebond Eau Biodiversité Climat 2020-2021 ».

PYRENEES-ORIENTALES Paiements pour services environnementaux à 108 exploitations agricoles

Les Pyrénées-Orientales s'engagent dans le dispositif des Paiements pour service environnementaux (PSE) qui rémunèrent des agriculteurs pour leurs actions en faveur de l'eau et de la biodiversité.

- **Perpignan Méditerranée Métropole Communauté urbaine,** en partenariat avec le Syndicat mixte du bassin de la vallée de l'Agly, poursuit ses actions de protection des captages prioritaires de son territoire. Le projet de Paiements pour Services Environnementaux vise en priorité l'amélioration de la qualité de l'eau des captages mais il a également l'ambition de restaurer la biodiversité grâce à la création de trames bleues et de trames turquoises (bandes tampons, murets, mares…). Pour la mise en œuvre des actions en faveur de la protection de l'eau et de la biodiversité, les **57 exploitations agricoles** reçoivent une aide de **1,1 million d'euros** de l'agence de l'eau, sur 5 ans.
- **La communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris,** en partenariat avec la chambre d'agriculture, développe ses actions sur les captages prioritaires du territoire grâce au dispositif PSE. Le territoire comporte également 9 sites Natura 2000 et 3 réserves naturelles nationales. Les enjeux relatifs à la biodiversité des milieux humides et aquatiques sont donc très forts sur ce territoire (odonates, herbiers de posidonie, forêts alluviales du Tech, Desman des Pyrénées...). Pour la mise en œuvre des actions, les **45 exploitations agricoles** impliquées dans la démarche reçoivent une **aide de 656 600 euros** de l'agence de l'eau, sur 5 ans.
- **La communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée** poursuit ses actions agro-environnementales menées avec ses partenaires (RIVAGE, Chambres d'agriculture 11 & 66 et opérateurs économiques). Elle pilote un dispositif PSE concernant **6 exploitations agricoles** situées sur son territoire sensible aux pollutions par les pesticides (Agly) et les nitrates (nappes du Roussillon) mais qui abrite également 3 sites Natura 2000 et dispose d'un plan en faveur de l'Outarde canepetière. Pour la mise en œuvre des actions, les agriculteurs reçoivent une **aide de 204 226 euros** de l'agence de l'eau, sur 5 ans.

36,2 M€

C'est le montant des aides attribuées par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse aux collectivités, industriels et agriculteurs d'Occitanie**,** au titre de l'appel à projets Rebond pour les années 2020 et 2021. L'agence a adapté et élargi temporairement ses règles d'intervention afin d'accélérer les travaux en faveur de l'eau, de l'assainissement et de la protection de la biodiversité, freinés par la crise sanitaire.

Dans le cadre de cet appel à projets Rebond 2020-2021, le territoire d'Occitanie a bénéficié de 36,2 M€ pour 263 opérations, dont 22,8 M€ pour l'assainissement, 9,5 M€ pour l'eau potable, 2,8 M€ pour la gestion quantitative, 0,6 M€ pour l'industrie et 0,5 M€ pour restaurer les milieux aquatiques.

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse **- www.eaurmc.fr | www.sauvonsleau.fr**

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 330 personnes.

CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ● Valérie Santini ● 06 33 03 76 24 ● valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens ● Laurence Nicolas ● 06 64 50 59 50 ● laurence@plus2sens.com & Leslie Brunner - 06 76 33 55 15